



COMMUNE DE DESHAÏES

Envoyé en préfecture le 15/07/2016  
 Reçu en préfecture le 15/07/2016  
 Affiché le   
 ID : 971-219711116-20160628-M\_201603034-DE

**VOTE**

Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention : 02  
 Ne prend pas part :  
**Adopté à la majorité**  
 =====

L'an deux mille seize, le **mardi vingt-huit juin**, suite à la convocation du jeudi seize juin, le conseil municipal de Deshaïes s'est réuni en Mairie, à **dix-huit heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*départ à 21h39 et procuration donnée à GAMIETTE Julien*), MANIOC Alain , OPET Ghislaine, GOUBIN Fred (*départ à 23h22*), BARRE Augustina (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, 5<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette , MATHIASIN Max (*arrivé à 19h10 et départ à 21h03* ), GAMIETTE Liliane(*départ à 23h20*), FLEMIN Félix (*arrivé à 19h18 et départ à 22h58*)(*conseillers municipaux*),

**Absents excusés** : NICOISE Robert (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina (Procuration à APPOLINAIRE Lionel)

**Sont absents** : NISUS Eric, SABAS Sydney, GAMIETTE Myonette, ALIDOR Fritz, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

**Secrétaire de séance** : Julien GAMIETTE

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaire Administrative** : Eloïse CALVAIRE

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Affichée le  
 Deshaïes le  
 Le Maire

**05 JUL. 2016**

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter



**BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°2016-01**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors des écritures de fin d'année, la prévision d'encaissement de la surtaxe eau a été fixée à 25 000 €.

La somme encaissée a été de 20 122,59 euros soit une différence négative de 4 877,41 €.

En outre, il convient d'amortir les réalisations du compte 1318 Subvention d'équipements Transférables (montant de la subvention : 63600, 00 €)

Il convient donc, de réajuster les crédits budgétaires.



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/07/2016  
 Reçu en préfecture le 15/07/2016  
 Affiché le   
 ID : 971-219711116-20160628-M\_201603034-DE

**Section de fonctionnement**

<u>Dépenses de fonctionnement</u>			<u>Recettes de fonctionnement</u>	
673	Mandats annulés s/ ex antérieurs	+4 877,41	777 Quote part subv. transférable	+ 1060,00
023	Virement à la sect° d'investissement	-4 877,41		
6811	Dotation aux amortissements	+ 1060,00		
		+ 1060,00		+ 1060,00

**Section d'investissement**

<u>Dépenses d'investissement</u>			<u>Recettes d'investissement</u>		
21531	Réseaux AEP	-4 877,41	021	Virement de la section de fonct	-4 877,41
13918	Subvention d'équipement	+ 1060,00	28531	Quote part subvention d'équipement Transférable	+ 1060,00
		-4 877,41			-4 877,41

**DISPOSITIF DECISIONNEL**

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-1 à L2311-3

Vu la délibération n° 32 du Conseil Municipal en date du 01 avril 2016 adoptant le Budget Primitif Eau

Considérant la nécessité d'ajuster certaines prévisions budgétaires,  
 Après avoir délibéré,

**DECIDE à la MAJORITE (2 ABSTENTIONS)**





COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/07/2016  
Reçu en préfecture le 15/07/2016  
Affiché le   
ID : 971-219711116-20160628-M\_201603034-DE

**Article 1** : D'APPROUVER la décision Modificative n°2016 -01 du Budget Annexe Eau telle que présentée à l'exposé des motifs

**Article 2** : DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : Madame le Maire et le Comptable Public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire



  
Jeanny MARC